

LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE CANADA-ÉTATS-UNIS

Question n° 708—**M. Coates:**

Le gouvernement fédéral a-t-il amorcé les négociations avec le gouvernement des États-Unis au sujet de l'établissement d'un réseau électrique pour le transport de l'énergie électrique entre l'Est canadien et le Nord-Est des États-Unis et, dans l'affirmative, quels progrès a-t-il accomplis dans ces négociations?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre intérimaire de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non.

LES RAPPORTS SUR LES FEUX DE CRASSIERS

Question n° 710—**M. Coates:**

Le gouvernement fédéral a-t-il des rapports sur les feux de crassiers enregistrés aux États-Unis et, dans le cas de l'affirmative, que recommandent ces rapports pour l'élimination ou le contrôle de ces incendies?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources): La Direction des mines du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources étudie à mesure qu'ils sont publiés les rapports américains sur les feux de crassiers, principalement ceux du U.S. Bureau of Mines.

Les conclusions varient selon les circonstances. Les meilleures façons de maîtriser les feux de crassiers sont de recouvrir ceux-ci de substances inertes pour en exclure l'air, ou de les arroser d'eau.

A PROPOS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE
DES CANTONS DE L'ESTQuestion n° 728—**M. Beaudoin:**

Le gouvernement se propose-t-il de faire une étude approfondie de la situation économique des Cantons de l'Est afin d'établir dans quelle mesure il pourrait leur venir en aide?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): Pas pour le moment.

LE SERVICE DE TÉLÉVISION À ANTENNE COLLECTIVE «MACLEAN HUNTER CABLE TV LIMITED»

Question n° 729—**M. Robinson:**

1. Quand la société *MacLean Hunter Cable TV Limited* a-t-elle obtenu du ministère fédéral des Transports une licence pour une station terrestre?

2. a) A quelles régions du Canada s'applique la validité de cette licence, b) où se trouve chacune de ses antennes, c) quelle est la hauteur de chaque antenne, d) la proximité des antennes aux voies de navigation des avions et des installations d'aéroport a-t-elle un effet sur la réception des émissions de télévision?

[**L'hon. M. Pelletier:**

3. Une autorisation est-elle requise de la ville intéressée avant de pouvoir offrir un service STAC?

4. L'installation de la télévision à antenne collective affectera-t-elle la réception des signaux de télévision de ceux qui ne sont pas abonnés au service STAC?

5. Combien doivent payer les abonnés du service STAC fourni par *MacLean Hunter Cable TV Ltd.* et/ou *MacLean Hunter Limited* et/ou *Frederick T. Metcalfe* et/ou *Toronto Cable TV*?

6. Les services publics comme a) services hydro, b) réseaux téléphoniques et c) autres services publics ou privés peuvent-ils être utilisés pour les services de télévision à antenne collective?

7. Les exploitants de services de télévision à antenne collective sont-ils autorisés à poser leurs propres poteaux et fils pour la fourniture de ces services?

8. Le gouvernement envisage-t-il des mesures législatives qui mettront la télévision à antenne collective sur le même pied qu'un service public comme la Compagnie de téléphone Bell?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): 1. La société *MacLean-Hunter Cable TV Limited* a obtenu des licences pour des stations terrestres assurant un service de réception commercial de radiodiffusion aux dates suivantes: 1. 12 avril 1967; 2. 11 août 1967; 3. 27 septembre 1967; 4. 9 novembre 1967; 5. 9 novembre 1967; 6. 28 décembre 1967; 7. 23 janvier 1968; 8. 23 janvier 1968; 9. 23 janvier 1968; 10. 23 janvier 1968; 11. 23 janvier 1968; 12. 23 janvier 1968.

2. a) Les licences délivrées étaient valables dans les régions suivantes: 1. L'agglomération torontoise comprenant les cantons d'Etobicoke, North York, East York, York et Scarborough, les villages de Long Branch, Swansea et Forest Hill, les villes de Leaside, Weston, New Toronto et Mimico, l'île, la ville et le canton de Toronto, et une partie du canton de Pickering; 2. L'agglomération de Winnipeg; 3. Welland, Port Colborne, Niagara Falls (Ont.) et la région environnante; 4. Welland, Thorold, Port Colborne, Fort Erie, St. Catharines, Niagara Falls (Ont.) et la région environnante; 5. Burlington, Freeman, Boyne, Omagh, Drumquin, Streetsville, Clarkson, Oakville (Ont.) et la région environnante; 6. St. Catharines (Ont.); 7. Owen Sound et Meaford (Ont.), et leurs banlieues; 8. North Bay (Ont.) et certaines parties des cantons de Widdiefield et de West Ferris; 9. Guelph (Ont.); 10. Collingwood (Ont.) et la région environnante; 11. Midland, Penetanguishene et la région intermédiaire; 12. Huntsville (Ont.).